

Présentation du PROJET JO « énergie sport » Année scolaire 2017-2018

Objectifs

Le projet s'inscrit conjointement dans le cadre du parcours civique et du parcours avenir de l'élève.

Il s'agit de mettre en place un véritable parcours civique de l'élève, constitué de valeurs, de savoirs, de pratiques et de comportements dont le but est de favoriser une participation efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa liberté en pleine conscience des droits d'autrui, de refuser la violence.

PÔLE ESTIME DE SOI ET RAPPORT A LA REGLE

- Bilan régulier avec les élèves en valorisant les points positifs
- **Intervention de l'association « énergie jeune »**: résister au découragement. Surmonter les difficultés de la scolarité, prévenir les attitudes de découragement

POLE SPORTIF ET ARBITRAGE

A partir de la pratique physique et de la tenue de différents rôles sociaux, notamment d'arbitre, de juge ou encore d'organisateur de manifestations sportives, notre action vise à permettre à l'élève de construire les attitudes et comportements permettant la vie en société :

- Connaître les règles et en comprendre le sens, les respecter pour agir en responsabilité (appropriation du sens et de la nécessité de la règle)
- Construire des attitudes et des comportements responsables vis-à-vis de soi, des autres et de l'environnement (contrôle de soi, maîtrise de ses émotions, etc.)
- Se reconnaître capable d'assumer des responsabilités, de faire des choix éclairés
- Offrir une image positive de soi
- S'engager dans un effort physique

POLE RESPONSABILISATION

1. Ce projet poursuit une finalité avant tout éducative en responsabilisant les élèves à des tâches d'arbitrage, d'organisation et de gestion de rencontres sportives. Le jeune officiel devra :
 - Développer son esprit d'analyse
 - Apprendre à faire des choix et à les confirmer en s'y tenant
 - Appréhender très vite une situation
 - Mesurer les conséquences de ses actes
 - Assumer des responsabilités dans le respect d'autrui

2. Responsabiliser les élèves dans le cadre du sport partagé (tutorat avec des élèves en situation de handicap)
3. Mener une réflexion sur son projet d'orientation en s'appuyant sur le stage de 3^{ème} et sur des entretiens type « embauche professionnelle »

Mise en œuvre

▫ *Enseignants responsables du projet :*

- Madame Martin, professeur d'EPS
- Mme PINGET, professeur d'EPS

▫ *Intervenants :*

- Benoit CASTELLAR, éducateur spécialisé
- Représentants des « énergie jeunes » , M André Serrat
- Sandrine BEAUMONT, CPE
- Mme Martin
- Mme Pinget
-

▫ *Public concerné :*

- Chaque groupe sera constitué de 12 élèves au grand maximum, avec des profils sensiblement différents :
 1. Des élèves sportifs mais ayant un rapport à la règle problématique. Ce sont des élèves souvent sous cahier de suivi en classe de 5^{ème}
 2. Des élèves ayant été identifiés par la vie scolaire comme présentant des difficultés face au respect des règles et faisant preuve d'un certain nombre d'incivilités (non respect des règles, d'autrui, comportements déviants, impulsivité, peu de maîtrise de soi...).
 3. Des élèves présentant un manque de motivation, une faible estime de soi, en difficulté scolaire.

Le principe de libre adhésion sera toutefois retenu. L'élève sera considéré comme prenant part au projet après signature de son contrat et signature d'une autorisation parentale.

La proposition sera faite individuellement en prenant contact avec les familles afin de présenter explicitement le projet.

▫ *Créneaux Horaires :* Le

▫ *Calendrier :*

- 1^{ère} Session : semaine du 25 AU 29 septembre, fin semaine 11 AU 15 décembre.
2^{ème} Session : semaine du 8 au 12 janvier, fin la semaine du 26 au 30 mars

▫ *Effectifs* : groupe de 12 élèves au maximum par session

Modalités d'adhésion

Présentation d'un **contrat** mentionnant la période d'engagement, les créneaux horaires (jour, heures), noms des enseignants responsables, le rappel du projet dans ses grandes lignes, l'autorisation parentale signée.

Le contrat formulé en termes de « J'accepte de m'engager dans le projet intitulé « Jeunes Officiels », etc. devra être lu attentivement par chaque élève, date et signé (« lu et approuvé »).

Le fait d'adhérer au projet offre la possibilité à l'élève de devenir membre de l'Association Sportive du collège (adhésion prise en charge), ce qui renvoie nécessairement à la signature de la Charte de l'Association Sportive (jointe au contrat).

Mises en œuvre

Des réunions et temps de concertation seront envisagés avec les professeurs principaux et la Vie scolaire :

1. Appréciation dans le livret scolaire de l'élève
2. Participation de Benoit CASTELLAR (AED) et de Sandrine BEAUMONT CPE (dans le cadre du suivi et de l'accompagnement de l'élève pendant et à la « **sortie** » **du dispositif** (bilan par semaine, lien avec le professeur principal, vie de l'élève au sein de l'établissement, parrainage, etc.)
3. Valorisation de l'élève par sa participation à des journées UNSS
4. Amorcer la réflexion sur le stage de 3^{ème} dès la 4^{ème}. Lier cette réflexion avec le projet de M. Houssier (CFA).
5. Carnet de bord géré et personnalisé en totalité par l'élève (« carnet du positif »)
6. Favoriser le suivi post 4èmes
7. Développer la liaison avec la vie scolaire en valorisant les efforts réalisés par les jeunes officiels.
8. Intégrer les JO lors de la journée de découverte des métiers du sport ainsi que lors des interventions du comité handisport.
9. Participation à une action dépassant le cadre scolaire (événement sportif dans le cadre du sport partagé)
10. A la fin de la session, à la suite d'un entretien, les élèves peuvent réaliser un stage de découverte d'un métier.

Organisation des sessions par élève :

- 1- Session JO arbitrage // activités et temps de réflexion majoritairement avec professeurs d'EPS. Ponctuellement intervention d'Energie Jeunes.
- 2- Fin de session, bilan par élève

- 3- Poursuite dans un second temps par un entretien avec Energie Jeunes avec pour objectif de permettre la réalisation d'un stage en entreprise.
- 4- Poursuite du suivi hors session par Energie et temps collectif avec professeur pour mise en commun.

Procédures de validation

Conception d'un livret personnel de compétences (outil de validation des compétences), permettant d'assurer un **suivi personnalisé de chaque élève**. Il suit l'élève tout au long du projet. Véritable outil de suivi et de dialogue avec l'élève, avec sa famille et l'équipe éducative. Pour chaque élève le livret de compétences atteste du niveau d'acquisition de chacune des compétences visées (non acquise, en voie d'acquisition, acquise). Cette formulation permet à l'élève de se repérer dans sa propre progression, favorisant sa mise en projet en termes d'apprentissage.

Les enseignants d'EPS restent responsables de la validation des compétences dans le domaine sportif, la vie scolaire de la validation des compétences dans le domaine du droit commun. Les progrès et le degré d'implication de l'élève seront largement valorisés (conseil de classe, etc.)